

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2018-32

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet d'arrêté fixant la liste des instruments de paiement spécifiques en application de l'article L. 521-3-2 du code monétaire et financier ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 15 mai 2018,

Émet un avis favorable sur le projet d'arrêté susvisé.

Fait le 15 mai 2018.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Lionel CORRE